

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.13 Vote des taux d'impositions TH FB FNB au budget principal 2013.doc

L'an deux mille treize et le douze avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2013

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Guy BATTAGLINI, Eric CLO

Madame : Sylviane MONNOT

Absents excusés: Mrs Franck DENOLLY, Michel RODEL, Stéphane JODAR et Mmes Sylviane VANEL, Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET

Pouvoir de Sylviane VANEL à Guy BATTAGLINI

Pouvoir de Franck DENOLLY à Eric CLO

Pouvoir de Daphné GAULT à Pierre GUILLET

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Noélie LASCOLS à Didier GERIN

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane MONNOT

Pouvoir de Stéphane JODAR à Michel CROS

Secrétaires de séance : Sylvianne MONNOT et Didier GERIN

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2012 et demande à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition en matière de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti qui seront appliqués pour 2013.

Il propose de reconduire ces trois taux pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de maintenir et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2013

➤ Taxe d'Habitation	taux	10,20 %
➤ Taxe Foncière (bâti)	taux	16,00 %
➤ Taxe Foncière (non bâti)	taux	45,99 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD